

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition de participation au microprojet
n°12.MP15 "Balade à vélo à travers le
Parc Rhénan : Offre de mobilité douce
favorisant les rencontres franco-allemandes"**

Rapport n° CP/2018/199

Service gestionnaire :

A - Direction générale des services

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la participation du Département au microprojet, porté par l'association PAMINA Rheinpark, consistant à créer une boucle cyclable transfrontalière entre Drusenheim, Betschdorf, Seltz, Iffezheim, Bühl, Greffern avant de revenir à Drusenheim.

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin participe à ce microprojet par le balisage de la boucle du côté français.

Il est également proposé de décider d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'association PAMINA Rheinpark.

Le projet porté par l'association PAMINA-Rheinpark consiste à créer une boucle cyclable transfrontalière sur des parcours cyclables existants. Le projet a été adopté par le comité de pilotage du programme Interreg V Rhin supérieur lors de sa réunion du 9 novembre 2017, et bénéficie à ce titre d'un soutien à hauteur de 60% par les fonds européens.

Le parcours cyclable envisage de relier les communes de Drusenheim, de Soufflenheim, de Betschdorf, de Rittershoffen, de Hatten, de Kesseldorf, de Seltz, d'Iffezheim (en empruntant soit le bac de Seltz, soit le pont de Wintersdorf), de Sinzheim, de Bühl, de Rheinmünster, de Greffern avant de revenir sur la commune de Drusenheim.

Il est prévu qu'une carte topographique soit réalisée et comporte des informations pratiques et touristiques. La boucle cyclable offrira des variantes permettant aux cyclotouristes de se rendre dans les villes de Haguenau, Rastatt et Baden-Baden, et ainsi de valoriser ces villes d'intérêt touristique. Une carte virtuelle permettrait aux cyclistes de télécharger les données de localisation sur leurs téléphones mobiles.

L'association PAMINA-Rheinpark a travaillé en collaboration avec le Département. Un tracé a été proposé par le Département et permettrait de valoriser certains sites touristiques du territoire Nord. L'enjeu était également de proposer un itinéraire cyclable suffisamment long, afin de générer des nuitées, et ainsi des retombées économiques pour le territoire.

L'itinéraire cyclable a été débattu lors de la réunion de la Commission Territoriale du territoire Nord le 12 décembre 2016.

Il est proposé à la Commission Permanente que le Département du Bas-Rhin participe au projet par la réalisation du jalonnement de la boucle cyclable côté français. Ces dépenses s'élèveraient à environ 12 000 €. Avec le soutien financier des fonds européens dont bénéficierait le Département, le reste à charge pour le Département serait de 4 800 €.

Les partenaires de ce projet sont les suivants :

- l'association PAMINA-Rheinpark qui participe au microprojet à hauteur de 1 342,80 € sous forme de dépenses directes ;
- le Landkreiss Rastatt qui participe au microprojet à hauteur de 4 800 € sous forme de dépenses directes ;
- l'association touristique « Vis-à-Vis » qui participe au microprojet à hauteur de 1 560 € sous forme de versement à PAMINA-Rheinpark ;
- le Département du Bas Rhin qui participerait au microprojet à hauteur de 4 800 € sous forme de la réalisation du jalonnement de la boucle cyclable côté français.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de participer au microprojet par la réalisation du jalonnement de la boucle cyclable côté français pour un montant de 12 000 € et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur, PAMINA-Rheinpark porteur du microprojet, et le Landkreiss Rastatt.

Ce projet de rapport a recueilli un avis favorable de la commission territoriale nord réunie le 21 juin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la participation du Département au projet « Balade vélo à travers le parc Rhénan : Offre de mobilité douce favorisant les rencontres franco-allemandes » par la réalisation du balisage de l'itinéraire cyclable côté français pour un montant de 12 000 € ;
- dit que le Département bénéficiera d'une dotation de fonds INTERREG V d'un montant de 7 200 € ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention relative au microprojet n°12.MP15 "Balade à vélo à travers le Parc Rhénan : Offre de mobilité douce favorisant les rencontres franco-allemandes" jointe à la présente délibération, à conclure avec la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V, PAMINA-Rheinpark porteur du microprojet, et le Landkreiss Rastatt, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY